Beaurepaire infos

Octobre-Novembre-Décembre 2020
N° 50

p.6 et 7 Dossier

Rentrée scolaire

Ville de Beaurepaire

Sommaire

p. 2 et 3
Mot du Maire

p. 3
Le personnel

p. 4 et 5
Ça s'est passé...

p. 6 et 7
Dossier
Rentrée scolaire

p. 8
Urbanisme / Environnement

p. 9
Informations sécurité / Commerçants

p. 10
Intercommunalité : Présentation du Conseil Communautaire Entre Bièvre et Rhône

p. 11
Programme des Rencontres du cinéma

p. 12
Agenda / Infos pratiques

⇨ Retrouvez les comptes-rendus des Conseils Municipaux sur le site de la ville : www.ville-beaurepaire.fr

Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Cet été, j'ai choisi de maintenir le feu d'artifice puis la vogue ainsi que les Journées du Patrimoine, signes de lien social fort et d'une volonté de continuer à vivre ensemble. Ces manifestations ont été appréciées de tous et ont donné un léger sentiment de liberté.

Mi-Juillet, nous avons élu et installé les nouveaux vice-président(e)s à la Communauté de Communes EBER (Entre Bièvre et Rhône) et début septembre, finalisé les commissions. Nous sommes désormais organisés pour mener à bien notre projet de territoire.

Voici le temps d'une rentrée studieuse et active et ceci malgré la COVID 19 de plus en plus active sur notre territoire et ailleurs.

La reprise scolaire s'est faite dans de bonnes conditions avec l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école GAMBETTA.
En raison du protocole sanitaire, je n'ai pas pu faire l'habituel discours de rentrée mais la conseillère aux affaires scolaires et moi-même étions présents pour accueillir petits et grands.

Pour les prochains mois, nous avons devant nous quelques dossiers forts comme la construction du bâtiment de la restauration scolaire, la réflexion sur l'aménagement du centre bourg, notre site internet à déployer, la refonte de notre bulletin municipal et l'arrêt de notre futur PLU adossé aux règles du SCOTT. Nous prévoyons aussi, sauf décision contraire de la Préfecture, de maintenir les rencontres internationales du cinéma de BEAUREPAIRE, le Téléthon et notre célèbre repas des aînés.

Concernant le volet Economique et Artisanal, de fréquentes rencontres avec le pôle économique d'EBER nous permettent d'avancer sur de nouveaux projets intéressants pour notre territoire avec toujours la compétence pleine et entière de la Communauté de Communes.

Avec le souci de préserver notre cadre de vie et l'environnement, je tiens à remercier la société TRIVIUM qui, dans le cadre du ''World CleanUp Day'', a participé avec certains de ses employés à une journée de nettoyage urbain.

Pour finir cet édito nous souhaitons à Dominique MICHEL une belle fin de carrière dans sa région, la Moselle et nous nous félicitons de l'arrivée de son successeur M. Salim BÉJAOUI notre nouveau Directeur Général des Services. Edith MUGUET va très bientôt faire valoir ses droits à la retraite. Nous la remercions pour ses années de service et toute l'attention qu'elle a attachée à ses missions.

En souhaitant un bel automne à toutes et à tous.

A bientôt,

Le Maire, Yannick PAQUE

Amicalement

Projet du restaurant scolaire

Le personnel

Bienvenue

Bienvenue au nouveau
Directeur Général des Services,
M. Salim BÉJAOUI,

Départ et retraite

Une bonne continuation à la DGS,
Dominique MICHEL
et bonne retraite à **Edith MUGUET**
du service urbanisme.

Ça s'est passé ...

Chantiers éducatifs - en juillet : cet été, dans le cadre des missions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), deux groupes de jeunes ont aidé les services techniques dans leur mission de nettoyage et d'entretien (rivière, locaux...). La mairie et le Centre Social en étaient les organisateurs.

13 juillet

Juillet : La Famille USB FOOT s'agrandit. Nous souhaitons à la nouvelle équipe Féminine et à leur coach Dominique GIET une bonne saison dans la catégorie U18 F à 8.

Le 25 août, le conseil municipal a remercié les couturières bénévoles pour avoir confectionné près de 1000 masques au mois d'avril pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire.

Hommage aux fusillés du 5 août 1944

12 septembre : 25 associations étaient présentes à la salle polyvalente pour participer au forum organisé par la municipalité.

13 septembre :
La municipalité félicite les handballeuses à l'occasion de la montée de l'USBH en NATIONALE 2 féminine, Championnat de France de Handball.

17-19 et 20 septembre : Les journées du Patrimoine, organisées par la mairie, ont été l'occasion de ressortir plus de 600 cartes postales (don à la mairie par Roger Fournier en 2009). Elles étaient accompagnées, lors de l'exposition, de plans anciens représentant la ville rue par rue. Une balade contée, avec un jeu pour les enfants, était interprétée par l'association Carcara.

Rentrée scolaire 2020/2021

Le 1er septembre, le Maire Yannick PAQUE, l'adjointe à l'éducation Dolorès THUDEROZ et le responsable scolaire et périscolaire Karim HAYOUNE présents lors de l'ouverture de la maternelle rassurant les parents et encourageant les élèves. Ils ont fait ensuite le tour des écoles élémentaires.

La rentrée fut inédite : avec le protocole sanitaire, les parents n'ont pas pu entrer dans les classes de maternelle et n'ont pas eu accès à la cour des écoles élémentaires de Gambetta et La Poyat. Le Maire n'a pas pu s'adresser aux parents et enseignants.

Malgré ce contexte particulier, les enseignants de la maternelle ont remarqué moins de pleurs chez les plus petits.
Rappelons que dans chaque classe les mesures sanitaires sont appliquées : respect des gestes barrières, port du masque pour les adultes, hygiène des mains, nettoyage et aération des locaux.

Ecole Gambetta

262 élèves soit 11 classes
Directrice : Hélène COLOMBO
Tél. école 04 74 84 64 09
5 nouveaux enseignants
Horaires :
Lundi-mardi-jeudi-vendredi
Matin : 8h20/11h30- Après-midi : 13h20/16h30

Ecole La Poyat

140 élèves soit 6 classes
Directrice : Chrystelle MARTIN
Tél. école 04 74 84 64 17
3 nouveaux enseignants
Horaires :
Lundi-mardi-jeudi-vendredi
Matin : 8h45/11h45 - Après-midi : 13h45/16h45

Kit de rentrée

La municipalité a offert un kit de rentrée, contenant : un cahier, des stylos bleu, rouge et vert, un crayon à papier et une gomme. Il a été distribué, du CP au CM2, par l'adjointe à l'éducation et par le responsable scolaire/ périscolaire.

Demande de bourse

Un document de demande de **bourse pour la cantine** est disponible sur le site de la mairie, **www.ville-beaurepaire.fr**, dans la rubrique « Infos scolaires », celui-ci est à remplir et à rapporter avec les pièces justificatives demandées *(notification de la CAF, 3 derniers bulletins de salaire, avis de non-imposition 2020, quittance de loyer ou tableau d'amortissement (emprunt / habitation) et le livret de famille)*, à l'accueil de la mairie.

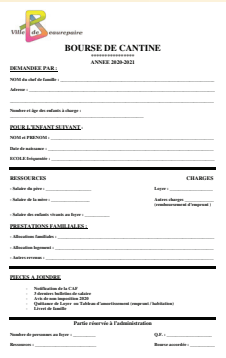

BOURSE DE CANTINE
ANNEE 2020-2021

DEMANDEE PAR :
NOM du chef de famille : .....
Adresse : .....
.....
Nombre et âge des enfants à charge : .....
.....
POUR L'ENFANT SUIVANT :
NOM et PRENOM : .....
Date de naissance : .....
ECOLE fréquentée : .....

RESSOURCES
- Salaire du père : .....
- Salaire de la mère : .....
- Salaire des enfants vivants au foyer : .....
PRESTATIONS FAMILIALES :
- Allocations familiales : .....
- Allocation logement : .....
- Autres revenus : .....

CHARGES
Loyer : .....
Autres charges (remboursement d'emprunt) : .....

PIECES A JOINDRE
Notification de la CAF
3 derniers bulletins de salaire
Avis de non-imposition 2020
Quittance de Loyer ou Tableau d'amortissement (emprunt / habitation)
Livret de famille

Partie réservée à l'administration
Nombre de personnes au foyer : .....
Revenus : .....
Q.F. : .....
Bourse accordée : .....

Prévention routière

Un tract pour rappeler les règles de sécurité routière a été donné aux élèves afin de sensibiliser les parents. Beaucoup trop d'incivilités ont été constatées l'année dernière : excès de vitesse aux abords des établissements scolaires et stationnements interdits et irrespectueux.

Infos sur le périscolaire

➪ Garderie du matin **à partir de 7h15** : accueil dans les écoles.

➪ Pause méridienne avec repas, suivi d'un temps récréatif.

➪ **Accueil périscolaire du soir après la classe, le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 18h30.**

➪ Pas d'augmentation des tarifs de cantine et de l'accueil périscolaire.

➪ Tarification à la demi-heure pour la garderie, calculée d'après QF (Quotient Familial de la CAF).

➪ **Les inscriptions et la réservation des services se font uniquement en ligne, sur le site : https:www.g-alsh.fr**

➪ **Attention ! Les inscriptions pour la restauration scolaire s'effectuent le mardi jusqu'à 11h pour la semaine suivante et pour les accueils périscolaires le vendredi jusqu'à 11h pour la semaine suivante.**

La réservation des créneaux accueils périscolaire et restauration est OBLIGATOIRE.

➪ **Pour tous renseignements n'hésitez pas à écrire soit : mairie.beaurepaire@entre-bievreetrhone.fr ou viescolaire.beaurepaire@entre-bievreetrhone.fr**

Cadre de vie

⇨ Entretien du domaine public et obligations des riverains - Balayage et lavage des accotements le long des propriétés privées

Les riverains sont tenus d'entretenir les trottoirs et accotements, devant leur habitation. Sur toutes les voies qui longent les propriétés, **les riverains sont tenus responsables :** ⇨ Du balayage, de la tonte, de l'entretien du fossé et de l'enlèvement de la neige, des abords de leurs immeubles jusqu'au caniveau, ou dans les voies urbaines non pourvues de trottoir jusqu'à 2m de la façade. ⇨ Lorsqu'il neige, le riverain devra regrouper la neige en cordon sur le trottoir en limite de bordure. Le caniveau devra rester constamment dégagé pour permettre l'écoulement des eaux de dégel. Dans le cas de verglas, les riverains sont tenus responsables du répandage de saumure ou de sel. ⇨ De l'entretien de leur accès ⇨ De l'entretien de leur haie pour qu'elle ne dépasse pas sur le domaine public et ne nuise pas aux réseaux électriques et téléphoniques ⇨ De l'arrachage des plantes invasives : Ambroisie, la Renouée du Japon.

Urbanisme

⇨ Demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable

Le **certificat d'urbanisme** est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le **certificat d'information** et le **certificat opérationnel**. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2ème vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction. Vous pouvez aussi vous renseigner au service urbanisme. **Pour toute construction ou tout aménagement, il est nécessaire de contacter le service d'urbanisme :** ***Chaque projet, parce qu'il a un impact sur le paysage naturel et urbain, l'environnement et l'espace public, concerne la collectivité et est régi par la Loi*** (code de l'urbanisme). Il doit répondre aux exigences du Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune. Un panel de couleurs doit être strictement respecté. **Tout projet d'aménagement, pour une construction, un changement d'aspect extérieur, y compris un abri de jardin, une véranda, une avancée de toit, un ravalement de façades, etc…), une clôture, une piscine ou la division d'une parcelle, est soumis à autorisation.** Il en est de même pour changer la destination d'une construction existante (par exemple un local commercial transformé en local à usage d'habitation). Quel que soit votre projet sur la commune, des permanences de l'**architecte-conseil ont lieu** deux fois par mois (1er et 3ème jeudi de chaque mois) pour un rendez-vous sur place. **Les rendez-vous sont à prendre auprès du service urbanisme.**

⇨ **Attention :** En centre-ville et entrées de ville, il est obligatoire de prendre rendez-vous avec l'architecte-conseil **AVANT** tout ravalement de façade, changement de menuiseries/volets, tuiles, enseignes publicitaires et modification d'un aspect extérieur.

Téléchargement des divers documents d'urbanisme :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

⇨ **Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher du Service Urbanisme de la mairie :** par téléphone : 04.74.79.22.67 par mail : edith.muguet@entre-bievreetrhone.fr ou bien sur place : **le service Urbanisme est ouvert au public : Lundi - Mercredi - Jeudi**

Environnement

AMBROISIE :

Vers la lutte Biologique ?

L'ambroisie à feuille d'armoise, Ambrosia artemisiifolia, plante d'origine américaine **au pollen très allergisant**, pose un grave problème de santé publique dans les régions où elle prolifère, en France, en vallée du Rhône et tout particulièrement sur un axe Roussillon Bourgoin-Jallieu. Elle apprécie les stations chaudes, les chaumes agricoles et les friches.

A Beaurepaire, notre Référent Ambroisie surveille les lieux impactés en faisant régulièrement une tournée des chemins, également en compagnie d'une représentante de la chambre d'agriculture de l'Isère, pour répertorier les champs et les lieux prioritaires pour des traitements.

Aujourd'hui le traitement de l'ambroisie est d'abord mécanique, en griffant le sol pour déraciner la plante, ou bien chimique avec des herbicides. Un courrier envoyé par le Référent Ambroisie et contresigné par le maire de Beaurepaire enjoint les agriculteurs d'éliminer l'ambroisie présente sur leurs parcelles. **Selon un rapport de l'ANSES** (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail), **notre territoire est particulièrement impacté**.

Aujourd'hui, un espoir émerge par rapport à ce problème durable de l'ambroisie. En effet, un insecte coléoptère, pourrait aider à la lutte biologique contre l'ambroisie. La route sera probablement longue et semée d'embûches, mais c'est un bel espoir pour tous ceux qui redoutent cette période de l'année quand fleurit l'ambroisie.

⇨ **Afin de lutter contre la prolifération de l'ambroisie dans la commune, merci d'indiquer le lieu précis**
- à la mairie par courriel :
mairie.beaurepaire@entre-bievreetrhone.fr
- ou par tél. 04.74.79.22.60
- ou à la plateforme de signalement :
signalement-ambroisie.fr

NETTOYAGE :

Dans le cadre du **World cleanUp day** *(Journée mondiale du nettoyage de notre planète du 19 septembre)*, l'entreprise **Trivium Packaging** s'est engagée à nettoyer les bordures de routes de la ville. Les salariés ont collecté plus de 3 m³ de déchets en quelques heures sur la route de Marcollin, de Lens Lestang et autour des deux ronds-points sur la déviation. La municipalité les remercie de cet acte citoyen face à l'incivilité de certains.

Informations Sécurité

RAPPEL ARRÊT ET STATIONNEMENT

L'arrêt ou le stationnement à moins de 5 mètres d'un passage piéton est interdit (décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015)

Le décret vise à sécuriser et à développer la pratique de la marche et du vélo. Il améliore le respect des cheminements piétons et des espaces dédiés aux cyclistes, en aggravant les sanctions en cas d'occupation par des véhicules motorisés. Il interdit l'arrêt ou le stationnement à cinq mètres en amont du passage piéton (en dehors des places aménagées) pour accroître la visibilité entre les conducteurs de véhicules et les piétons souhaitant traverser la chaussée (…). **Pour ces infractions, l'amende encourue est une amende forfaitaire de 135 euros et l'infraction est passible d'une mise en fourrière** (article R417-11 du Code de la Route).

LA POSTE

Chaque année, nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le montrent les accidents déplorés chaque année, tous les chiens, mêmes gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- Avoir une boîte aux lettres non accessible au chien, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.
- S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.
- Vérifier la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.

Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dûs aux morsures de chiens dont certaines peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs. La poste met tout en œuvre pour préserver la sécurité des facteurs et assurer une qualité de service irréprochable envers tous ses clients.

GENDARMERIE

Depuis le 1er août 2020, le Lieutenant Gallinetti a pris le commandement de la Communauté de Brigade de Beaurepaire COBB (La Côte-Saint-André - Beaurepaire). Il arrive du Val de Loire et apprécie notre territoire.

Commerçants et entreprises

CHENAVIER CARAZ Bâtiment et travaux publics
MAÇONNERIE NEUF ET RÉNOVATION - TOITURE - TERRASSEMENT - DÉMOLITION - V.R.D. - ASSAINISSEMENT
ZI Les fromentaux - 210 chemin de Pied menu - Beaurepaire
Tél. 04 74 59 26 51 ou 06 14 82 13 19
chenavier.caraz@orange.fr - www.chenavier-caraz.fr

FPPI BIÈVRE - Photogravure
Bienvenue à l'équipe **FPPI BIEVRE** qui succède à ***Beaurepaire Photogravure***
Place Etienne Dolet - Beaurepaire

CHAUSSON CHARPENTE - Usine Charpente bois
Accueil du lundi au vendredi 8h/12h - 13h30/17h30
ZA les Fromentaux, Route de Lens-Lestang, Beaurepaire
Tél. 04 74 48 07 00 - ww.chausson-materiaux.fr

ENTRE 2 SOURCES - Produits Bio
Boutique de produits : - alimentaires Bio et en Vrac - Bien-être : compléments alimentaires, phytothérapie, aromathérapie ...
Plus d'informations sur Facebook : **Entre 2 Sources**
53 rue de la République - Beaurepaire
Tél. 04 74 56 51 69 - Mail : lasourcebeaurepaire@gmail.com

Intercommunalité

Le conseil communautaire d'installation d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes s'est tenu vendredi 10 juillet 2020. Cette première séance était dédiée à l'élection du président et des vice-présidents pour le mandat 2020-2026. Les élus communautaires ont élu Sylvie Dezarnaud comme présidente d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes. 15 vice-présidents ont également été choisis. La seconde séance du nouveau Conseil Communautaire Entre Bièvre Et Rhône s'est déroulée le jeudi 30 juillet 2020. A cette occasion, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de 5 autres membres du bureau.

La Présidente :

- **Sylvie DEZARNAUD**, conseillère départementale et conseillère municipale de Revel-Tourdan

Les Vice-présidents :

- **1er vice-président : Robert DURANTON**, conseiller départemental, maire de Roussillon, chargé des Finances et de l'Économie, volet agricole
- **2ème vice-président : Gilles VIAL**, maire de Salaise-sur-Sanne, chargé de l'Économie, volet industriel
- **3ème vice-président : Philippe GENTY**, maire de Saint-Maurice-l'Exil, chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme
- **4ème vice-président : Régis VIALLATTE**, maire de Clonas-sur-Varèze, chargé du Tourisme, du Commerce de proximité et de l'Artisanat
- **5ème vice-président : Jean-Charles MALATRAIT**, chargé du Grand Cycle de l'eau
- **6ème vice-présidente : Isabelle DUGUA**, maire des Roches-de-Condrieu, chargée de la Culture et du Patrimoine et du Port de Plaisance des Roches-de-Condrieu
- **7ème vice-président : André MONDANGE**, maire du Péage-de-Roussillon, chargé de la Politique de la ville, du Conseil intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, de la Santé.
- **8ème vice-présidente : Béatrice MOULIN-MARTIN**, première adjointe au maire de Beaurepaire, chargée de l'Emploi et de l'Insertion
- **9ème vice-président : Axel MONTEYREMARD**, maire de Saint-Julien de L'Herms, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
- **10ème vice-président : Serge MERCIER**, maire de Primarette, chargé des Transports et de la Voirie
- **11ème vice-président : Jean-Michel SEGUI**, maire d'Assieu, chargé de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse
- **12ème vice-présidente : Christelle GRANGEOT**, maire de Bellegarde-Poussieu, chargée du Logement et des Gens du voyage
- **13ème vice-président : Gilles BONNETON**, maire de Cheyssieu, chargé des Sports et des Équipements sportifs
- **14ème vice-présidente : Elisabeth TYRODE**, maire de Chalon, chargée du Numérique
- **15ème vice-président : Claude LHERMET**, maire de Sonnay, chargé de la Communication et de la Mutualisation

Les Conseillers délégués :

- **Laurent TEIL**, maire de Sablons : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la Prévention des Inondations
- **Jacques GARNIER**, maire de Cour-et-Buis : Gestion des Déchets
- **Sandrine LECOUTRE**, première adjointe au maire de Saint-Clair-du-Rhône : Enfance-jeunesse
- **Christian MONTEYREMARD**, maire d'Agnin : Voirie
- **Gérard BECT**, maire de Saint-Barthélemy : Équipements communautaire

Evénement à venir

▶▶ Temps forts du festival

➪ **DRIVE-IN**
En avant-première - **JEUDI 15/10** à 20h30 parking de la salle polyvalente – réservation obligatoire
THE SINGING CLUB
Un film de Peter Cattaneo
Angleterre
Durée : 1h52
date de sortie : 4 novembre 2020
Avec Kristin Scott-Thomas, Sharon Horgan, Greg Wise

➪ **3 ateliers de découverte des techniques du cinéma : Ateliers bruitages, doublage et trucages**
La meilleure façon de comprendre les images, c'est encore de les créer ! Le temps d'un atelier, les enfants et ados pourront expérimenter, laisser libre cours à leur imagination, manipuler les outils, donner vie à leurs idées pour doubler, bruiter ou truquer une séquence de film.
L'**inscription** aux ateliers est gratuite, dans la limite des places disponibles > par courriel de préférence :
ric@entre-bievreetrhone.fr
ou par téléphone : 07 86 43 59 85.
Masque obligatoire à partir de 11 ans.

➪ **Un Quiz cinéma**
« Il s'appelle Juste Leblanc. – Ah bon, il n'a pas de prénom ? »
Ça vous rappelle un film ? Entre amis ou en famille, venez relever le défi du quiz et dévoiler votre passion du cinéma dans une ambiance conviviale. Durée : 1h30
A partir de 7 ans : **SAMEDI 17/10** et **DIMANCHE 18/10** à 14h30 – salle du Rocher

➪ *En amont du festival :*
À chacun son titre
Gagnez des places de cinéma en vous prenant au jeu ! Chaque commerce participant dévoilera ***du 30 septembre au 14 octobre*** une photo et une réplique d'un film culte et grand public, à vous de retrouver les titres.
Organisé en partenariat avec Élan Cœur de Beaurepaire, association de commerçants.

Place de cinéma à tarif unique : 4 €

▶ PLUS D'INFORMATIONS

facebook **rencontrescinemabeaurepaire**

Programme des séances et animations

Jeudi 15 octobre				
Parking salle polyvalente	20h30	**DRIVE-IN** : **THE SINGING CLUB** *réservation obligatoire***	1h52	adulte
Vendredi 16 octobre				
Parvis cinéma	18h45	Inauguration – ouvert à tous		
Plan B	19h30	Concert du duo Jph-Ygp		
Cinéma	20h45	5ème **SET** *en présence du réalisateur*	1h53	adulte
Cinéma	21h15	**30 JOURS MAX**	1h27	famille
Samedi 17 octobre				
Plan B	À partir de 10h00	Brunch		
Cinéma	10h15	**COURTS-METRAGES AMATEURS** séance gratuite	NC	famille
Salle Rocher	10h00	Atelier bruitages *	1h30	11-14 ans
Yourte	14h00	Atelier trucages *	2h00	7 ans +
Salle Rocher	14h30	Quiz cinéma *	1h30	7 ans +
Cinéma	14h45	**ADIEU LES CONS**	1h27	adulte
Cinéma	15h15	**CALAMITY, UNE ENFANCE DE MARTHA JANE CANNARY**	1h22	6 ans +
Cinéma	17h30	**SLALOM** *en présence de la réalisatrice*	1h32	adulte
Cinéma	18h00	**DRUNK** VOST	1h56	adulte
Plan B	19h30	Animation musicale		
Cinéma	20h30	**LA TERRE DES HOMMES**	1h36	adulte
Cinéma	21h00	**ALINE**	2h03	famille
Dimanche 18 octobre				
Plan B	À partir de 9h00	Brunch		
Cinéma	10h00	**COURTS-METRAGES PROFESSIONNELS** – séance gratuite *en présence des réalisateurs* **Suivie de la remise des Prix**	2h00	famille
Salle Rocher	10h00	Atelier bruitages *	1h30	7-11 ans
Yourte	10h00	Atelier trucages *	2h00	7 ans +
Cinéma	10h30	**LA CHOUETTE EN TOQUE**	52 mn	3 ans +
Cinéma	14h00	**LE ROI MELANCOLIQUE, LA LEGENDE RENE VIETTO** *en présence du réalisateur*	1h05	adulte
Salle Rocher	14h30	Quiz cinéma *	1h30	famille
Yourte	14h30	Atelier doublage *	45 mn	8 ans +
Cinéma	14h30	**LES TROLLS 2 – TOURNEE MONDIALE**	1h31	6 ans +
Yourte	15h30	Atelier doublage *	45 mn	8 ans +
Cinéma	16h15	**ROUGE**	1h28	adulte
Cinéma	17h00	**PROFESSION DU PERE** *en présence du réalisateur*	1h45	adulte
Cinéma	18h15	**ADN**	1h30	adulte

** Inscriptions gratuites dans la limite des places disponibles :*
***ric@entre-bievreetrhone.fr** ou au 07 86 43 59 85*
*** Réservation obligatoire pour le DRIVE-IN :*
***www.tourisme-entre-bievreetrhone.fr** /rubrique Billetterie,*
ou à l'Office de Tourisme de Beaurepaire.

Agenda

(sous réserve des conditions sanitaires, suivre les infos sur www.ville-beaurepaire.fr

DON DU SANG

Rappel des prochaines collectes à la salle polyvalente de 16h30 à 19h45 - **RDV recommandé https://bit.ly/BeaurepaireEFS**
Le lundi 12 octobre et le lundi 19 octobre 2020

COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Mercredi 11 novembre 2020 - (Plus d'informations ultérieurement)

REPAS DES SENIORS

Tous les résidents beaurepairois âgés de 65 ans et plus sont conviés le **Samedi 12 décembre 2020** à midi à la salle polyvalente. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 novembre inclus. Justificatif de domicile et pièce d'identité seront à présenter lors de l'inscription.

TÉLÉTHON

Programme : - Défi « Chaîne de l'espoir » avec toutes les écoles des alentours qui le souhaitent. L'objectif est que chaque élève puisse vendre des trombones au prix symbolique de 0.50€ pour ensuite créer des chaînes qui symboliseront la chaîne de l'espoir pour vaincre la maladie.
- Vente de gaufres par le Potager Solidaire
- Dimanche 6 décembre place du kiosque à partir de 10h30 : différentes animations pour toute la famille (activités manuelles, défi avec les jeunes sapeurs-pompiers, jeux ...), vente de chocolat chaud et vin chaud, plat unique à emporter, vente de pommes, tombolas adultes et enfants ...
- Diffusion du film « Bomb'héros » en partenariat avec la bibliothèque et le cinéma le vendredi 20 novembre à 20h30.

VŒUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie se tiendra le **vendredi 8 janvier 2021** à partir de 19h à la salle polyvalente.

PERMANENCES SOCIALES

28 rue Français (en Mairie) :

- Conciliateur de justice : Beaurepaire et canton - le lundi de 9h à 12h - Sur rendez-vous au 04.74.79.22.60 - Bureau 1
- C.A.F. : 1er et 3ème mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h - Bureau 1
- CPAM : Tous les mercredis de 9h à 12h et sur RDV au 3646 ou ameli.fr - Bureau 2
- MSA Contrôleur : ***Maison des Services au Public (MSAP) à La Côte-Saint-André de 9h-12h sur RDV au 09.69.36.87.00***
- CARSAT (Service Social) : tous les mardis de 9h à 12h - Sur RDV au 04.74.31.09.07 l'après-midi - Bureau 1 ; Mme CHABOUD : accès aux droits et aux soins des publics précaires. Maintien à domicile des personnes âgées.
- CARSAT (retraite) : ***Maison des Services Publics et de l'Emploi à La Côte Saint André de 9h-12h et de 13h30-16h30 sur RDV au 39.60 et à Vienne.***
- PACT : ***la Permanence SOLIHA (ex. PACT de l'ISERE) ne se tient plus en Mairie depuis le 14 février 2017. Merci de les contacter au 04.76.47.82.45***

34 avenue Jean Jaurès (Maison des associations) :

- TRAIT D'UNION (médiation familiale) : Mardi de 9 h à 11 h sans RDV - Info et rendez-vous au 04.74.85.02.95 ou 06.76.06.35.17
- MAISON DES ADOLESCENTS : Sur rendez-vous au 04.74.53.89.21 ou par courriel : accueil.ir@ado38.fr

Infos pratiques

TÉLÉ-ALARME

Ce service est dédié à tout le monde. Conventionné avec l'agglo Vienne-Condrieu, le télé-alarme figure parmi les compétences du CCAS. L'installation est gratuite et le service coûte 34€/mois. Le dispositif peut être pris en charge par le Conseil Départemental. Un contrôle de l'installation est assuré tous les mois par un élu du CCAS. **Pour plus d'informations et pour la demande d'un dossier, s'adresser à la mairie.**

SERVICE DE « PAIEMENT DE PROXIMITÉ »

Il est désormais possible de payer les factures (à condition qu'elles comportent un «QR code») de cantine, crèche, d'hôpital, les amendes ou impôts, en espèces (jusqu'à 300 €) ou en carte bancaire (sans limitation de montant, sauf pour les impôts), dans les bureaux de tabac partenaires, partout en France. La liste des buralistes agréés est mise à jour périodiquement sur le site internet ***impots.gouv.fr***

PAIEMENT DE PROXIMITÉ
Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Sur Beaurepaire le TABAC PRESSE LE GEMO :
24 RUE DE LA RÉPUBLIQUE assure ce service.

HISTOIRES D'ARCHIVES

La République a 150 ans, ce 4 septembre 2020

Dès le milieu du XIXe siècle, la ville de Beaurepaire est acquise à la République. Elle choisit le 4 septembre 1870 pour une de ses principales rues, en souvenir de la proclamation de la IIIe république sur les ruines du Second-Empire, miné par la défaite. **Elle conserve une toile de la séance du Corps législatif de ce même jour**, restaurée l'an dernier, sur laquelle le député Jules Fabre prononce à la tribune la déchéance de l'empereur. Léon Gambetta, le bras levé, désigne Adolphe Thiers, leader des modérés, isolé et silencieux à son banc. Ce dernier veut

seulement créer un comité de gouvernement et de défense nationale. La foule envahie ensuite l'hémicycle et la séance est levée. Léon Gambetta proclame la République depuis un balcon de l'hôtel de ville de Paris. Profondément attachés au régime républicain, les maires successifs de Beaurepaire ont aussi pris soin de conserver les portraits des différents Présidents de la République, toujours détenus dans les archives de la commune.

LE CENTRE HOSPITALIER DE LUZY-DUFEILLANT, L'EHPAD LE DAUPHIN BLEU ET L'ESCALE

souhaitent adresser leurs plus chaleureux remerciements et toute leur reconnaissance à leurs personnels, les associations, les entreprises et les particuliers, pour leur généreux soutien au travers de divers dons et écrits, témoignages de soutien pendant la crise sanitaire de l'hiver et du printemps derniers. Ce soutien fort a permis aux 2 établissements de continuer à assurer leurs missions de service public d'accueil, d'accompagnement et de soins aux patients et aux résidents accueillis dans leurs services. Un grand merci.

DÉJECTIONS CANINES

Apprenez à votre chien à utiliser les espaces canins. Spontanément, il ne les utilisera pas. En le félicitant vous l'encouragez à utiliser ce lieu qui deviendra quotidien. **Infraction passible d'une contravention de 3ème classe d'un montant de 68€ - Code Pénal (art. R633-6)**
La divagation des chiens est interdite. (article L. 211-19-1 du Code rural). **Le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance de son maître c'est-à -dire qu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou s'il est éloigné de son propriétaire** (article L. 211-23 du Code rural). **IL EST CONSEILLÉ DE LE TENIR EN LAISSE (obligation pour les chiens de catégorie 1 et 2, dits « chiens dangereux »).**
Rappelons que le square Berthin est interdit aux chiens.

ESPACES CANINS à Beaurepaire :

- Parking Gaston Mandran (chemin de l'Égalité)
- Avenue Charles de Gaulle (Piscine)
- 34 avenue Jean Jaurès (Maison des Associations)
- Gare routière (Place Jean Moulin)
- Place des Vignerons.

Imprimé sur papier recyclé Satin 113 g/m² - Mairie de Beaurepaire - Directeur de publication : Yannick PAQUE - Rédaction/Photos/Réalisation : Commission communicationImpression : Imprimerie ROCHAT - Tiré à 2700 exemplaires - Dépôt légal à parution du Trimestriel d'informations